

Affaire suivie par Sophie PIERRE  
03.29.69.88.12  
[pref-cabinet-elections@vosges.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-elections@vosges.gouv.fr)

**Cabinet  
Bureau de la Représentation de l'État**

Epinal, le 5 mai 2022

Le Préfet

à

Mme et MM. les membres du corps préfectoral  
Mmes et MM. les directeurs et chefs des  
services de l'Etat

Objet : Période de réserve électorale dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Réf. : Note de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet, Secrétaire général du ministère de l'intérieur, du 4 mai 2022.

En raison des élections législatives qui se dérouleront les 12 et 19 juin 2022 et conformément aux instructions du ministre de l'intérieur, vous voudrez bien vous abstenir de prendre part à toute manifestation ou cérémonie publique susceptible de présenter un caractère pré-électoral, soit par les discussions qui pourraient s'y engager, soit en raison de la personnalité des organisateurs ou de leurs invités, du **lundi 23 mai au dimanche 19 juin inclus.**

Ces instructions ne s'appliquent pas aux journées nationales d'hommage, à la journée nationale de la Résistance, à la journée nationale commémorative de l'Appel Historique du Général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre les combats contre l'ennemi, aux cérémonies traditionnellement organisées au niveau local pour commémorer un événement particulier, ainsi qu'aux déplacements et opérations directement liés à la gestion de crise.

Il vous est toutefois demandé, dans ces circonstances, de respecter la plus grande neutralité, en vous limitant à la lecture de discours officiels.

Vous veillerez au strict respect de ces instructions qui s'appliquent également aux fonctionnaires placés sous votre autorité.

*Bien cordialement.*



Yves SÉGUY